

RECTIFICATIF relatif aux postes dédiés**ELECTIONS AU CONSEIL DE GESTION DE
LA FACULTE DE SANTE****A distance par voie électronique****Du mardi 14 octobre 2025 au mercredi 15 octobre 2025****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-070 du 11 septembre 2025 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement complet du collège des usagers du conseil de gestion de la Faculté de Santé ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :**

Article unique : Modification des modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur les sites Amsler, Laval et Le Mans de la Faculté de santé.

L'article 15.4 de l'arrêté n°2025-070 du 11 septembre 2025 relatif à l'organisation à l'organisation des élections pour le renouvellement complet du collège des usagers du conseil de gestion de la Faculté de Santé est modifié comme suit :

Faculté de santé - Site Amsler

Lieu : **Salle F103**

Horaires d'ouverture : **de 9h00 à 17h00**

Nombre de postes dédiés : **1**

Faculté de santé - Site Laval

Lieu : **IFMK - Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du Centre Hospitalier de LAVAL - 33 rue du Haut-Rocher - CS 91525 - 53015 LAVAL CEDEX - Bureau 041, rez-de-chaussée, en face du foyer**

Horaires d'ouverture : **de 9h00 à 17h00**

Nombre de postes dédiés : **1**

Faculté de santé - Site Le Mans

Lieu : **Salle Achille (au RDC du bât. amphi. Garnier) - Bd Pythagore - 72000 Le Mans**

Horaires d'ouverture : **de 9h00 à 17h00**

Nombre de postes dédiés : **1**

Faculté de santé - Site Laval

Lieu : **Bureau secrétariat PluriPASS - Laval - Site Jean Monnet - 12 quai de Bootz 53 000 LAVAL**

Horaires d'ouverture : **de 9h00 à 17h00**

Nombre de postes dédiés : **1**

Fait à Angers, en format électronique

La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

Signé le 1er octobre 2025